

Si les coordonnées du dépositaire des fonds ne figurent pas dans les statuts : Acte du gérant le précisant ou attestation de la banque.

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DOUAI 92 RUE DE PARIS 59500 DOUAI
déclare et atteste avoir reçu la somme de 10 000 €.
Messieurs STEVENARD MARC et LECONTE Dorian, gérants de la société SARL BLS DEVELOPPEMENT, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe APPARTEMENT N 9 12 PLACE ANDRE THOMAS 59310 ORCHIES, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Nombre de parts	5100	5100 €
2e associé	Nombre de parts	4900	4900 €
LECONTE Dorian, demeurant au 12 place André Thomas, appartement 9 à Orchies			
Montant versé	4 900 €		

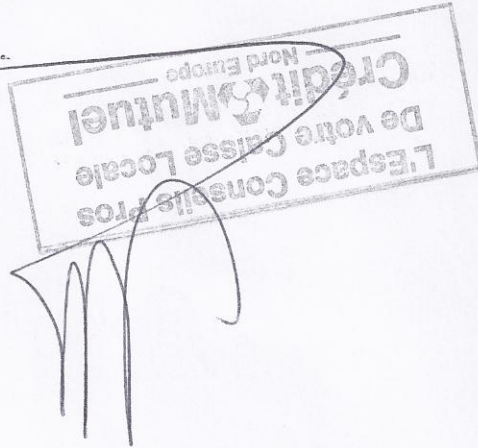
En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 15629 02701 00044521301 51 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en double exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 août 2012

Le déposant
("lu et approuvé")
signature

La banque
(cachet et signature)



Signature
CO - Gerant
SARL BLS DEVELOPPEMENT
STEVENARD MARC